

PPI 2016-2021

Article mis à jour le 21/02/2019 par Johan LEBON

Le programme pluriannuel d'intervention 2016-2021

Le [programme pluriannuel d'intervention \(PPI\)](#) constitue la programmation des actions et travaux dans le domaine de l'eau du bassin Réunion pour la période 2016-2021.

Les enjeux opérationnels

Il agrège, dans les meilleures conditions possible, les cadrages réglementaires et stratégiques du bassin, dont le Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), la programmation de tous les opérateurs œuvrant dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques à La Réunion et la vision prospective de l'Office de l'eau Réunion dans la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Ce plan d'action s'articule autour de cinq objectifs clé :

1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques,
2. Préserver durablement la ressource en eau,
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau,
4. Lutter contre les pollutions,
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous.

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre général d'un équilibre optimisé entre usages et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La mise en œuvre du PPI se décline selon deux axes :

- l'accompagnement financier des porteurs de projets à travers les [aides financières d'aide](#),
- la réalisation d'opération assurée en maîtrise d'ouvrage par l'Office de l'eau.

Les enjeux financiers

Les ressources de l'Office de l'eau Réunion proviennent substantiellement des redevances d'usage de l'eau.

Après une première valorisation au cours de l'exercice 2016, le PPI a de nouveau été abondé de plus

de 3,9 millions d'euros, lors du conseil d'administration du 06 juin 2018, pour s'établir à 75,71 millions d'euros. Cette dernière valorisation correspondant à la réaffectation du solde d'opérations antérieures à 2016.

PPI 2016-2021				
Objectifs	Enveloppes prévisionnelles		Enveloppes modifiées	
	Programme d'aides	Maîtrise d'ouvrage Office	Programme d'aides	Maîtrise d'ouvrage Office
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	3,00 M€	8,50 M€	± 3,32 M€	8,50 M€
2. Préserver durablement la ressource en eau	11,83 M€	4,10 M€	± 11,83 M€	4,10 M€
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	10,84 M€	1,40 M€	± 13,84 M€	1,40 M€
4. Lutter contre les pollutions	15,98 M€	2,60 M€	± 15,98 M€	2,60 M€
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	0,50 M€	8,30 M€	± 4,83 M€	9,30 M€
Total	± 42,15 M€	± 24,90 M€	± 49,81 M€	25,90 M€
	± 67,05 M€		± 75,71 M€	

Les aides financières se déclinent en 39 actions.

La nouvelle mouture du PPI consacre 66% des enveloppes, soit 49,81 millions d'euros, aux subventions aux porteurs de projet et 25,90 millions d'euros sont dédiés aux actions sous maîtrise d'ouvrage de l'Office.

Les objectifs relatifs aux usages et à la préservation de la ressource en eau concentrent 52% (25,67 millions d'euros) des financements du programme d'aides.

Ce programme d'aides se décline en 40 actions et pour une optimisation de ses financements prévoit une fongibilité des enveloppes financières par objectif.

La maîtrise d'ouvrage de l'Office s'oriente, pour sa part, principalement vers les actions de reconquête et de préservation des milieux aquatiques et de promotion des enjeux de l'eau.



Les rapports d'activité



L'office de l'eau est un établissement public local à caractère administratif, rattaché au

Département | [mentions légales](#) | [plan du site](#)